

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18053993

de

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le 20 MARS 2018

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0452 688 706

Dénomination

(en entier) : Belgomalt

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée de Charleroi 40, 5030 Gembloux, Belgique

Objet de l'acte : Démission des administrateurs et nomination d'un administrateur

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires en date du 12 mars 2018:

2.1 Démission des administrateurs

Les actionnaires décident unanimement et par écrit de mettre fin aux mandats (i) de M. Philippe Chaudru de Raynal en tant qu'administrateur de la société, avec effet à la date du 31 mai 2017 et (ii) de M. Paul Van Damme en tant qu'administrateur de la société, avec effet à la date du 21 décembre 2017.

Les actionnaires remercient M. Philippe Chaudru de Raynal et M. Paul Van Damme pour les services rendus à la société durant l'exercice de son mandat.

2.2 Nomination d'un administrateur

Les actionnaires décident unanimement et par écrit :

(i) de nommer M. Erwin Veuskens, domicilié à Emiel Vermeulenstraat 94, 2980 Zoersel (Belgique) comme administrateur de la société, avec effet à la date du 21 décembre 2017. A moins d'une décision future stipulant le contraire, le mandat prendra fin automatiquement à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023 (ou à l'occasion des décisions écrites prises en lieu et place de cette assemblée), sans qu'aucune autre confirmation ne soit requise à cette fin;

(ii) que le mandat ne sera pas rémunéré; et

(iii) de confirmer que l'administrateur aura les pouvoirs comme mentionnés dans les statuts de la société.

En conséquence, le conseil d'administration est actuellement composé comme suit :

1. Bernard Poncelet;
2. Yvan Schaepman; et
3. Erwin Veuskens.

2.3 Procuration

Les actionnaires accordent unanimement et par écrit une procuration spéciale et irrévocable à Michel Bonne, Mattias Verbeeck et Sarah Arens, qui élisent à cet effet domicile aux bureaux de Van Bael & Bellis, Chaussée de La Hulpe 166, 1170 Bruxelles (Belgique), chacun avec la faculté d'agir seul et le pouvoir de substitution pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue des décision(s) reprise(s) ci-dessus, y compris auprès du guichet d'entreprise, du greffe du tribunal de commerce, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration de la TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est."

Sarah Arens
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).